

Grand Poitiers Communauté urbaine



ECONOMIE

2 nouvelles aides de Grand Poitiers pour maintenir et développer l'emploi de notre territoire

Grand Poitiers se mobilise pour soutenir l'économie locale. Avec les 2 nouvelles aides financières proposées aux TPE/PME et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Publié le 29 septembre 2020

L'objectif est de soulager la trésorerie en cas de difficultés conjoncturelles et de soutenir l'investissement nécessaire à la relance de l'activité. Ces aides sont complémentaires aux aides de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Grand Poitiers ou d'autres organismes.

Aide TRESO

Subvention de 1 000 à 5 000 €, versée en une seule fois, et attribuée sur plusieurs critères (viabilité financière, prévisionnel, montant des aides déjà perçues, montant des charges à payer...). Sur réserve des fonds disponibles.

► Pour qui ?

Les TPE, micro entreprises, associations employeuses (assujetties à l'impôt sur les sociétés et la TVA), structures d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées conventionnées par l'Etat et structures coopératives (dont SCIC, SCOP ou CAE) créées avant le 16/03/2020 :

- avec un effectif de 0 à 5 emplois équivalents temps plein permanent,
- dont le siège et l'activité se situent sur le territoire de Grand Poitiers,
- avec une perte de chiffre d'affaires de minimum 50% sur la période du 17/03/2020 au 30/06/2020 par rapport à l'année précédente.

Aide REBOND

Subvention d'accompagnement à l'investissement, jusqu'à 5 000 €, pour favoriser le développement, la diversification, la transition numérique ou écologique. Versée en 2 fois, la subvention est attribuée sur plusieurs critères (prévisionnel, détail de la situation avant la crise sanitaire, détails des aides déjà perçues ou en cours...). Sur réserve des fonds disponibles.

Un bonus de 2 000 € peut être versé selon la politique proposée de sortie de crise et/ou la mise en correspondance avec des critères RSE (innovation sociale, organisation du travail, impact environnemental, développement durable,...).

► Pour qui ?

Les TPE et acteurs (associations, structures coopératives, structures d'insertion et adaptées, entreprises agréées) de l'ESS (économie sociale et solidaire) créés avant le 1er février 2020 :

- avec un effectif jusqu'à 25 emplois équivalents temps plein permanents,
- dont le siège et l'activité se trouvent sur le territoire de Grand Poitiers,
- avec un chiffre d'affaire jusqu'à 2 millions d'euros.

Bon à savoir

Cette aide est cumulable avec :

- les autres aides Etat/Région mises en place pendant la période Covid-19 sauf pour les bénéficiaires du « Fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine » dont Grand Poitiers est déjà contributeur ;
- avec les autres aides financières de Grand Poitiers.

<https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/2-nouvelles-aides-de-grand-poitiers-pour-maintenir-lactivite-et-developper-lemploi-de-notre-territoire-12556?>

Ces deux nouvelles aides viennent en complément des 2 aides d'urgence déjà existantes.

[Découvrir les aides déjà existantes.](#)

Comment bénéficier de ces dispositifs ?

Les entreprises qui souhaitent bénéficier de ces dispositifs d'aides doivent déposer leurs dossiers avant le 13 novembre 2020 sur le site Internet grandpoitiers.fr. Tous les détails des dispositifs, des bénéficiaires et des pièces à fournir sont accessibles sur le site. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DG Attractivité Développement économique de Grand Poitiers par mail (entreprendre-covid19@grandpoitiers.fr) ou par téléphone au 05 49 30 21 64.

Pour en savoir plus

[Sur les mesures d'accompagnement aux entreprises](#)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi